

MODE D'EMPLOI

Universités : ce qu'il faut savoir sur la nouvelle plateforme Mon Master

Les étudiants de licence qui souhaitent poursuivre en master le feront désormais via la plateforme numérique Mon Master. Elle ouvre ses portes ce mercredi.

RECHERCHE
(nom de la formation, mots-clés, nom de l'établissement, ville...)

★ Voir mes favoris (0)

Quel master après ma licence ?

La plateforme « Mon Master » vous permet :

- de consulter l'intégralité des diplômes nationaux de master proposés par les établissements d'enseignement supérieur accrédités
- de déposer vos candidatures pour l'accès en première année de master
- d'être accompagné par les services rectoraux dans le cas où vous n'auriez reçu aucune réponse positive à vos candidatures

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Sur la plateforme « Mon Master », 3.500 offres de diplômes nationaux de master seront accessibles. (Mon Master)

Par **Marie-Christine Corbier**

Publié le 1 févr. 2023 à 06:30

C'est un chantier qui avait été **mis en suspens sous le précédent quinquennat** et qu'a repris la ministre de l'Enseignement supérieur, Sylvie Retailleau. La plateforme **Mon Master** ouvre ses portes ce mercredi. Les étudiants en troisième année de licence ou déjà

titulaires du diplôme pourront s'y connecter pour **avoir une vue d'ensemble de l'offre** nationale de master des universités et y postuler.

La plateforme va remplacer les traditionnels envois de dossier par courrier. Les étudiants pourront faire 30 vœux, à raison de 15 dans des formations par apprentissage et 15 hors apprentissage, parmi 3.500 choix possibles.

Du 22 mars au 8 avril

Si un étudiant se porte candidat à un master de droit privé qui propose une spécialisation en droit des contrats, une en droit des affaires et une en droit de la propriété intellectuelle, et qu'il postule à chacune d'entre elles, cela ne comptera que pour un seul vœu. Les vœux ne seront pas hiérarchisés, et chaque formation ne connaîtra pas les autres vœux effectués.

La période des candidatures débutera le 22 mars, jusqu'au 8 avril. Entre le 18 avril et le 23 juin, les équipes pédagogiques des universités examineront les candidatures. Et le 23 juin, chaque candidat recevra une réponse. Il pourra soit en accepter une définitivement - ses autres vœux seront alors proposés à d'autres candidats -, soit refuser une offre, soit accepter de manière provisoire des vœux sur lesquels il serait en liste d'attente. Les étudiants disposeront de trois jours pour faire le tri.

24 heures pour se décider

S'ouvrira ensuite une période de rotation de places de quatre semaines, jusqu'au 21 juillet. Ils n'auront alors que 24 heures pour répondre aux offres qui leur seront faites au fil de l'eau. Ceux qui n'ont toujours pas de proposition pourront, comme aujourd'hui, **faire un recours auprès du rectorat**. Le gouvernement n'a pas prévu de phase complémentaire, mais n'exclut pas de le faire l'an prochain.

Eléonore Schmitt, porte-parole de L'Alternative, réseau syndical et associatif qui se présente comme la deuxième organisation étudiante de France, s'inquiète des délais de réponse « très courts » qui risquent de « renforcer l'anxiété des étudiants ». « Choisir un master, c'est aussi choisir un lieu de vie, et cela alimente beaucoup de discussions au sein des familles », poursuit-elle.

Le ministère y voit, au contraire, une « procédure simple et efficace » et incite les étudiants à « affiner leurs vœux » dès février, avant même de postuler. « La plateforme est une courroie de transmission, elle reçoit le dossier et l'amène sur le bureau du responsable de formation qui réunira plusieurs enseignants pour examiner les candidatures », souligne-t-on au ministère. Les étudiants boursiers acceptés hors de leur région académique pourront percevoir l'aide à la mobilité de 1.000 euros.

Le spectre de Parcoursup

La multiplication des candidatures, facilitée par une plateforme en ligne, suscite beaucoup de questions. « La plateforme ressemble beaucoup à **Parcoursup**, et nous avons très peur du recours aux algorithmes pour gérer les candidatures », s'inquiète Éléonore Schmitt, qui parle déjà d'une « génération crash test ».

« Vu de l'extérieur, ça ressemble à Parcoursup, mais ce n'est qu'une plateforme qui alloue des places, relativise Guillaume Gellé, président de France Universités. Elle n'est pas là pour accompagner les jurys dans le processus ni pour centraliser les données de licence, mais uniquement pour optimiser les places. » Et de rappeler que « chaque année, y compris dans les masters en tension, il restait des places disponibles » parce que certains étudiants, admis dans plusieurs endroits, oubliaient de se désister.

Un accès sélectif

La plateforme rendra-t-elle plus visibles les formations en tension, quitte à inciter le ministère à créer des places en master ? « La plateforme va nous donner beaucoup d'informations et, à chaque fois qu'on a beaucoup d'informations, on ajuste nos politiques publiques », glisse-t-on au ministère.

« L'accès en master est sélectif, et c'est une condition pour maintenir l'insertion professionnelle des étudiants au meilleur niveau, insiste Guillaume Gellé. Tout processus qui viserait à créer des places à la demande, si elles n'étaient pas justifiées ou adossées à la recherche, ne pourrait pas fonctionner. »

Marie-Christine Corbier

